

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 13 janvier 2015 à 19 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Normand Duclos

Mme Anne-Marie Asselin
M. Reynald Cormier
M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10106)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation financement règlements # 302-1999 et 307-1999
3. Financement règlements # 302-1999 et 307-1999
4. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION FINANCEMENT RÈGLEMENTS # 302-1999 et 307-1999 (Rés. # 10107)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre qui lui est faite de la firme Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2015 au montant de 414 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt # 302-1999 et 307-1999. Ce billet est émis au prix de 98,719 échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

77 900 \$	2,00 %	21 janvier 2016
80 400 \$	2,15 %	21 janvier 2017
82 900 \$	2,25 %	21 janvier 2018
85 400 \$	2,35 %	21 janvier 2019
88 000 \$	2,45 %	21 janvier 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

3. FINANCEMENT RÈGLEMENTS # 302-1999 ET 307-1999 (Rés. # 10108)

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps souhaite emprunter par billets un montant total de 414 600 \$;

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
302-1999	304 800 \$
307-1999	109 800 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billets au montant de 414 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt # 302-1999 et 307-1999 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Que les billets soient datés du 21 janvier 2015.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	77 900 \$
2017	80 400 \$
2018	82 900 \$
2019	85 400 \$
2020	88 000 \$ (à payer en 2020)

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10109)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 19 h 08.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier